



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 septembre 2018 à 19h15 à la mairie (12 présents, 4 absents excusés ayant donné pouvoir et une absente sans pouvoir) avec pour secrétaire de séance : M. Pascal CLERC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 05 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à 16 voix pour le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2017. DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, et de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site cité ci-dessus. DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- ACCEPTE à 16 voix pour la remise en état du bornage de la parcelle F 1748 appartenant à Mme Odette GILLES d'un montant de 650 € H.T. soit 780 € T.T.C. auprès du géomètre-expert David SOULAGE. AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- DEMANDE à 16 voix pour l'application au régime forestier sur les parcelles cadastrées B 527 et B 528. DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant au dossier.

- DÉCIDE à 16 voix pour de la suppression du passage en coupe pour les parcelles 1 et 2 pour l'année 2018.

- EMET UN AVIS FAVORABLE à 16 voix pour au retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon du Centre de Gestion au 01/01/2019.

- ACCEPTE à 16 voix pour l'avenant de l'entreprise SAMAG de Saint-Rémy d'un montant de 3 174,20 € H.T. soit 3 491,62 € T.T.C. concernant les travaux de pose de toile de verre sur les murs et de réalisation d'un placard technique dans le logement communal en réhabilitation. AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et tout autre document s'y rapportant.

- ACCEPTE l'avenant de l'entreprise COMALEC de Crissey d'un montant de 1 501,90 H.T. soit 1 652,09 € T.T.C. concernant la reprise des évacuations d'eau existantes ainsi que l'alimentation en gaz de la plaque de cuisson dans le logement communal en réhabilitation. AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et tout autre document s'y rapportant.

- DONNE SON ACCORD à 11 voix pour et 5 voix contre concernant la proposition d'achat du bâtiment "SCI La Mazurie". EMET UN AVIS FAVORABLE pour un montant de 115 000 € (montant de la 1ère proposition de vente) à 8 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

- VALIDE l'avant-projet de rénovation de l'église tel qu'il a été présenté (mission de base + options 1 et 2) pour un montant total de 163 154 € H.T. NE VALIDE PAS l'option 3 (destruction partielle de la sacristie). AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant et obtenir des subventions aussi hautes que possibles.

-

- ENTEND diverses informations et questions :

♦ SURSEOIT à la question n°5 concernant la participation aux frais de stérilisation des chats errants

faute d'indication concrète tarifaire mais est d'accord sur le principe. A voir à la prochaine réunion de conseil municipal.

- ♦ Remerciements subventions : Les Accords du lion d'Or.
- ♦ Remerciements décès : Mme Germaine GROS.
- ♦ Déménagement de la mairie le 7 novembre 2018.
- ♦ Présence d'un boucher et d'un fromager à partir du 5 octobre.
- ♦ Affaire BELLEMIN (courrier de l'huissier nous avisant que celui-ci a rendu les clés de l'appartement communal).

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 13 septembre 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

